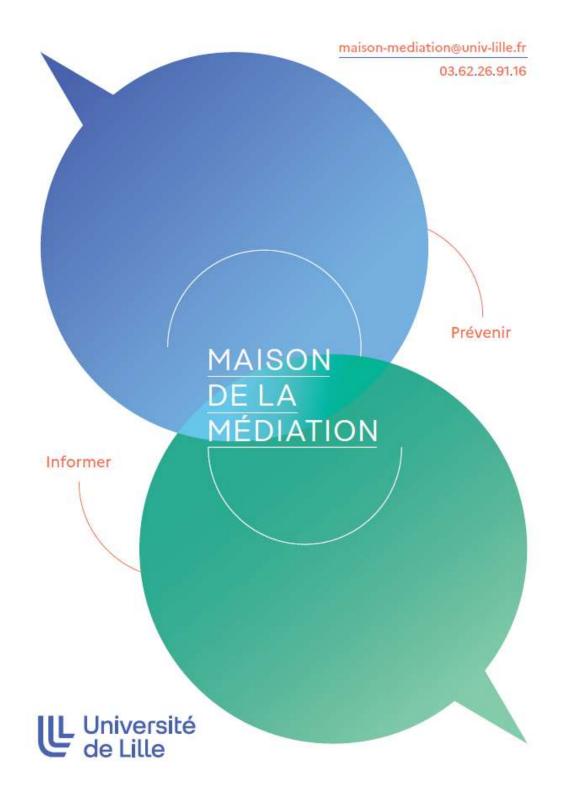
Université de Lille

Promoting equality and diversity defend against discrimination

Maison de la médiation :

Prevention, listening and reporting measures against acts of violence, discrimination, harassment, sexual and gender-based behavior.

Présentation : Xavier Mercier-Chauve, directeur de la Maison de la médiation



Violences familiales, psychologiques, sexistes et sexuelles

Informer et accompagner toutes les victimes

L'université met en place plusieurs mesures visant à prévenir la communauté universitaire de tout harcèlement (moral et/ou sexuel), toute discrimination, toutes violences sexistes ou sexuelles.

La maison de la médiation

Elle informe, conseille et accompagne les étudiant·e·s et personnels de l'université, victime ou témoin.

Victime ou témoin de discrimination ?

Contactez la maison de la médiation

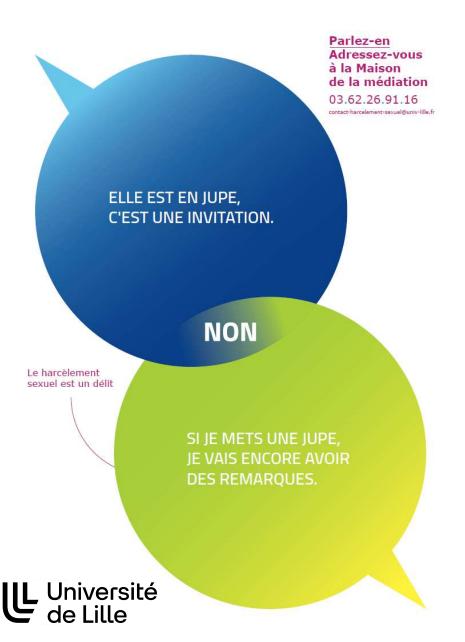


La page « Aides et outils contre les violences »

Faire de la diversité un atout

L'Université de Lille doit être et doit rester un lieu où chacun·e étudie et travaille sereinement. Pour cela, elle lutte contre toutes les formes de discriminations et s'engage à ce que le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la couleur de peau, la religion ou la croyance, mais aussi le handicap ou tout autre forme de discrimination ne soient jamais des critères défavorisants.

https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/garantir-legalite-et-la-diversite



L'université, lieu de formation et de recherche, a obligation de respecter et de faire respecter les droits de ses étudiant.e.s et de s'assurer que les études se déroulent dans le respect et la dignité de chacun.e.

Afin de marquer son engagement dans la promotion d'une université sans violence ni discrimination, et réaffirmer les principes d'égalité auxquels elle est attachée, l'université de Lille a mis en place des dispositifs d'écoute et d'accompagnement, tels que des cellules de lutte et de prévention contre le harcèlement, sexuel ou moral, un référent discrimination, des services d'accueil et de sensibilisation.

L'université s'engage activement contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles :

- l'outrage sexiste et le harcèlement de rue sont punis par la loi ;
- le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, le cyber-harcèlement, et les actes homophobes ou transphobes sont des délits;
- le viol, la tentative de viol et les atteintes à la vie sont des crimes.
 Témoin ou victime, ne restez pas seul.e face à ces situations, parlez-en!

Contacts utiles: contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr, contact-harcelement-moral@univ-lille.fr, maison-mediation@univ-lille.fr, 03 62 26 91 16.

Présentation de la Maison de la médiation

Ouverte à tous les étudiants et personnels de l'université, la maison de la médiation est un lieu d'accueil, d'information et de réponse aux questions juridiques et administratives, dans le respect des règles de déontologie et en concertation avec les services et composantes de l'établissement. Elle a pour missions de prévenir les comportements abusifs comme les conflits, de pacifier les relations, de sensibiliser la communauté universitaire aux questions notamment de promotion de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et de la laïcité.

L'équipe de la maison de la médiation vous reçoit au siège de l'université ou se déplace sur les campus : connectez-vous à votre espace intranet pour retrouver les lieux et dates de nos permanences (intranet.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation).



Maison de la médiation

Since 2018, this service is available to all university students and staff.

5 agents at the university headquarters (as well as campus permanences).

Main missions

Information related to both administrative and legal matters, promoting prevention and combating abusive behavior.

Send an email to maison-mediation@univ-lille.fr
or call 03 62 26 91 16

LA MAISON DE LA MÉDIATION À VOTRE SERVICE

La maison de la médiation est ouverte aux étudiants et personnels de l'université. Elle s'engage à œuvrer en toute neutralité, impartialité et confidentialité.

Xavier Mercier-Chauve, directeur Badia Annouh, assistante administrative Philippe Ledoux, conseiller Cathy Zuberek, conseillère Christelle Bouchire, psychologue

Les missions de la maison de la médiation

- Informer, donner l'accès au droit
- Mettre en relation
- Prévenir les comportements abusifs
- Pacifier les relations et prévenir les conflits
- Sensibiliser la communauté universitaire

Une question juridique ou un renseignement administratif?

Pour toutes vos questions sur la vie universitaire, professionnelle ou personnelle, ou pour vous donner accès aux textes législatifs et réglementaires, des conseillers se tiennent à votre disposition.

Une difficulté non résolue, savoir à quel service s'adresser?

Le rôle de la maison de la médiation : faciliter la circulation des informations au sein de l'université, vous mettre en relation avec les services ou vous orienter vers des structures extérieures spécialisées, éclaircir ou rétablir les relations de travail ou d'études.

Une action de sensibilisation sur la thématique des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement ou des discriminations ?

En relation avec les VP compétents, la maison de la médiation, contribue à l'organisation d'actions de sensibilisation dans les domaines d'égalité entre les femmes et les hommes, des discriminations, de la laïcité et du handicap notamment (exposition, table ronde, projection, débat).

STRUCTURES ET DISPOSITIFS ASSOCIÉS

La maison de la médiation est associée aux cellules harcèlement (sexuel et moral) et au médiateur, référent discriminations.

L'université, lieu de formation et de recherche, se doit de respecter et de faire respecter les droits de ses personnels et de ses usagers et de s'assurer que les relations professionnelles et pédagogiques se déroulent dans le respect et la dignité de chacun.

CESAHM: Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral

contact-harcelement-moral@univ-lille.fr

CEVIHS : Cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel

contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

Cellule H-VSS

Maison de la médiation

maison-mediation@univ-lille.fr

Médiateur

amadou.bal@univ-lille.fr

Référent discriminations

amadou.bal@univ-lille.fr

Victime ou témoin d'une situation de harcèlement ou de discrimination?

La maison de la médiation est un lieu d'écoute, d'analyse des situations et d'accompagnement, en étroite collaboration avec des structures spécialisées : deux cellules de prévention et de lutte contre le harcèlement (sexuel/moral) et un référent discriminations.

Un problème de communication, des tensions à l'université?

Travailler sur la prévention et la gestion des conflits dans les services et composantes de l'université, est l'une de nos missions. En partenariat avec la direction des relations humaines, le médiateur de l'université est à votre disposition.

Signalement

Victime comme témoin direct, vous pouvez saisir le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, à partir de votre intranet :

- personnels : intranet > qualité de vie au travail > médiation : Faire un signalement
- étudiants : intranet > vie pratique > médiation : Faire un signalement

Associated services

A racism and anti-semitism referent in charge of discrimination:

Amadou Bal: amadou.bal@univ-lille.fr

A competent listening cell for harassment & sexist and sexual violence. Two specialized formations are part of this cell (Cell H-VSS):

Moral harassment (CESAHM): contact-harcelement-moral@univ-lille.fr

Sexual harassment (CEVIHS): contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

A mediator who helps resolve tensions, conflicts and communication challenge :

Amadou Bal: amadou.bal@univ-lille.fr

Obtain all the relevant information about the E.N.T. staff:

https://ent.univ-lille.fr/qualite-de-vie-au-travail/mediation

Les dispositifs d'écoute et d'accompagnement associés à la maison de la médiation

La cellule d'écoute H-VSS (harcèlement - violences sexistes et sexuelles), ainsi que le médiateur (référent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations) se tiennent à votre disposition pour toute question ou tout signalement de situation entrant dans leur champ de compétence respectif :

Des équipes à votre écoute

La cellule d'écoute, d'information et d'accompagnement des victimes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles (Cellule H-VSS)

×

Le rôle de la Cellule H-VSS est :

- de diffuser par tout moyen à sa disposition les informations relatives d'une part, au harcèlement sous toutes ses formes (harcèlement moral, harcèlement sexuel et cyberharcèlement), d'autre part, aux violences sexistes et sexuelles, notamment sur les droits, démarches et recours;
- d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire, étudiant.e.s et personnels, victimes ou témoins d'actes de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement;
- d'agir de manière à prévenir, dissuader et faire cesser les comportements abusifs en matière de harcèlement moral et sexuel, de violences sexistes et sexuelles, en lien avec la maison de la médiation;
- de faire toute proposition à la présidence de l'université ayant rapport à la prévention et au traitement des comportements abusifs entrant dans son champ de compétence.

Au sein de la Cellule H-VSS, deux formations spécialisées assurent le suivi des situations :

- la CESAHM (harcèlement moral, cyberharcèlement) : contact-harcelement-moral@univ-lille.fr
- la CEVIHS (harcèlement sexuel, VSS): contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

Lire le règlement intérieur de la Cellule H-VSS (pdf, 90ko)

The reporting device for actions of violence, discrimination, harassment and sexist acts

Since the 2020 academic year at the University of Lille, there has been a regulatory system that has three objectives for its students and staff

- 1- Organize a record of reports;
- 2- Direct victims to services for assistance;
- 3- Provide an institutional response for situations.

Administrative coordination of this device is ensured by the Maison de la Médiation

Obtain all the information regarding the E.N.T. of students https://ent.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/

Le dispositif de signalement

Le dispositif de signalement, qu'est-ce que c'est? Il s'agit d'une démarche formalisée avec identification du ou de la déclarant.e. Elle s'apparente à un dépôt de plainte ou à un signalement au procureur de la République. La personne signalant les faits est informée que des mesures ou des procédures pourraient être engagées sur la base de son signalement. Qui peut effectuer un signalement? Toute personne ayant été victime ou témoin direct d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et aux agissements sexistes, qu'elle soit personnel (enseignant-chercheur, enseignant ou biatss) ou étudiant e de l'université. Ce que le signalement n'est pas Les réclamations ou les mises en cause anonymes ne devront pas faire l'objet d'un signalement. Ces demandes seront réorientées, car seuls les signalements entrant dans le champ réglementaire seront traités. Comment faire un signalement? La démarche de signalement se fait grâce à un formulaire en ligne. Le formulaire devra être signé et les pièces attestant des faits jointes au formulaire. Que se passe-t-il après le signalement? Une cellule signalement procédera à l'expertise collégiale des situations. Cette cellule est composée du référent déontologue, de représentants de la direction générale des services, de la direction des affaires juridiques, de la direction des relations humaines, de la direction de la prévention des risques, du service santé travail des agents et du centre de santé des étudiant-e-s. Cette prise en charge interdisciplinaire, globale et complète du signalement permet ainsi à la cellule de formuler au président de l'université les préconisations les plus adéquates pour la prise en charge des faits signalés.

Un-e déclarant-e insatisfait-e du traitement réservé à sa demande pourra s'adresser au président de l'université. Seules les décisions du président sont susceptibles de recours formels. Les droits de la défense sont garantis par les différentes

procédures pouvant être mises en œuvre (mesures conservatoires, procédures disciplinaires...).

To sum up

Preventive actions

The University is responsible for ensuring the safety of its staff and students and ensuring that working and study conditions are healthy and safe.

Listening, accompanying, and supporting devices

Specialized listening cells, a referent in charge of discrimination, a mediator and a « *Maison de la médiation* » are available to all.

Reporting device

From the mediation page, you can report acts of violence, discrimination, harassment and sexist acts. This formal approach could lead to disciplinary or criminal proceedings.

